

Association " ATIA "

44, rue de la Paroisse

78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

Association « ATIA »

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- *Le contrôle des comptes annuels de l'association « ATIA » tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- *La justification de nos appréciations,*
- *Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.


III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lille, le 15 avril 2016

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés



Rémy AINE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

en Euros

ACTIF	2015		2014	PASSIF	2015		2014
<u>I - ACTIF IMMOBILISE</u>				<u>I - FONDS ASSOCIATIFS</u>			
				RÉSERVES		120 119,62	114 757,72
IMMO. INCORPORELLES		0,00		- Réserves	90 119,62		
IMMO. CORPORELLES		0,00		- Fonds avec droit de reprise pour lancement de nouveaux programmes	30 000,00		
				EXCEDENT de GESTION		1 725,14	5 361,90
				Sous-Total		121 844,76	120 119,62
TOTAL I		0,00	0,00	TOTAL I		121 844,76	120 119,62
<u>II - ACTIF CIRCULANT</u>				<u>II - DETTES</u>			
CREANCES PROGRAMMES		223 543,62	209 481,33	FONDS DEDIES AUX PROGRAMMES		440 931,30	449 964,58
AUTRES CRÉANCES		3 707,28	8 957,36	DETTES FISCALES & SOCIALES		66 190,19	50 655,91
- Avance au personnel	507,36			- Dû au personnel	6 673,71		
- Débiteurs divers	3 199,92			- Provision congés payés	17 358,54		
				- Organismes sociaux	40 696,00		
				- État	1 461,94		
DISPONIBILITÉS		404 007,30	415 232,87	AUTRES DETTES		2 465,63	13 399,29
- Valeurs mobilières de placement				- Inter Aide	50,63		
- Livret A & compte sur livret SG	376 935,65			- Créiteurs divers	975,00		
- Compte courant Sté Générale	26 747,17			- Charges à payer	1 440,00		
- Caisses	324,48						
TOTAL II		631 258,20	633 671,56	TOTAL II		509 587,12	514 019,78
COMPTES DE RÉGULARISATION		173,68	467,84	COMPTES DE RÉGULARISATION		0,00	
- Charges constatées d'avance	173,68						
TOTAL GÉNÉRAL		631 431,88	634 139,40	TOTAL GÉNÉRAL		631 431,88	634 139,40



COMPTE DE "RESULTAT" au 31 Décembre 2015

en Euros

POSTES	Renvois (a)	%	2015	2014
<u>RESSOURCES AFFECTES AUX PROGRAMMES</u>				
Financements programmes reçus sur l'exercice	(1)		2 047 357,19	1 486 186,76
Produits financiers affectés aux programmes	(1)		85 000,00	
Financements à recevoir sur dépenses effectuées	(2)		223 543,62	209 481,33
Financement des dépenses engagées sur exercices antérieurs	(3)		-209 481,33	-9 825,34
Engagements à réaliser sur subventions reçues	(2)		-440 931,30	-449 964,58
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	(3)		449 964,58	264 220,78
Total Ressources affectées aux programmes (A)			2 155 452,76	1 500 098,95
<u>CHARGES AFFECTEES AUX PROGRAMMES</u>				
Dép. programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus	(4)		1 529 759,30	1 033 481,12
Impôts et taxes sur personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		530,97	57,96
Salaires du personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		136 002,93	56 103,12
Indemnités & charges du personnel sous contrat de volontaire	(5)		76 177,71	95 148,57
Charges sociales sur salaires du personnel salarié expatrié (resp.de prog.)	(5)		41 217,53	19 731,07
Total Charges directement imputées aux programmes		82,75%	1 783 688,44	1 204 521,84
Achats	(6)		480,84	656,01
Services extérieurs	(6)		23 467,01	23 706,29
Autres services extérieurs	(6)		5 821,60	2 940,37
Impôts et taxes s/salaires du person. salarié siège et encadrants (chefs de secteurs)	(7)		734,38	597,84
Salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		250 805,59	190 917,07
Indemnités & charges du personnel siège et encadrants sous contrat de volontaire	(7)		19 660,37	6 225,54
Charges sociales sur salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		70 776,84	70 533,99
Total Charges de fonctionnement affectées aux programmes (B) (C)		17,25%	371 746,63	295 577,11
Charges financières affectées aux programmes	(6)	0,00%	17,69	0,00
Total des Charges affectées aux programmes (A)	(8)	100%	2 155 452,76	1 500 098,95
SOLDE ACTIVITÉ PROGRAMMES				
			0,00	0,00
Cotisations des membres			45,00	220,00
Ressources non affectées				3 399,79
Produits financiers			1 831,14	1 753,11
RESSOURCES HORS PROGRAMMES			1 876,14	5 372,90
Impôts sur produits financiers			151,00	11,00
CHARGES HORS PROGRAMMES			151,00	11,00
EXCÉDENT NET DE GESTION			1 725,14	5 361,90

(a) Renvois figurant sur le tableau "Répartition ressources et charges programmes 2015" dans l'annexe des comptes.

(A) Hors financements, ressources et charges locales.

(B) En tenant compte des dépenses faites sur financements et apports locaux (641 073 €), le pourcentage des frais de structure s'établit en fait à 12,65 %.

(C) Cette somme englobe 33 235 € de coûts directs des chefs de secteurs sur les programmes.



ASSOCIATION ATIA

ANNEXE des COMPTES de l'EXERCICE CLOS le 31 DECEMBRE 2015

L'annexe des comptes comprend 3 parties :

- Règles et méthodes comptables ;
- Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de "résultat" ;
- Autres informations.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment :

- le principe de prudence
- la continuité de l'exploitation
- le principe des coûts historiques

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements 99.01 et 99.03 du Comité de la Réglementation Comptable.

1.1 – Présentation du compte de "résultat"

La présentation du compte de "résultat" est adaptée à l'activité de l'association. Afin de rendre plus lisible les flux de l'exercice, cette présentation distingue notamment les opérations affectées aux programmes de celles qui le sont indirectement.

Ce compte comprend donc en haut de tableau le titre « **Ressources affectées aux programmes** », puis le titre « **Charges affectées aux programmes** », qui donnent un « **Solde Activité Programmes** » qui doit être nul et en bas de tableau les produits financiers et les charges financières donnant un solde financier qui constitue l'excédent de gestion.

- Le titre « **Ressources Affectées aux Programmes** » comprend les financements reçus sur l'exercice, diminués de ceux reçus pour couvrir des charges de l'exercice précédent, augmentés de ceux à recevoir pour couvrir des charges de l'exercice, moins ceux qui n'ont pas encore été utilisés sur les programmes, et plus le solde de financements non utilisés l'an dernier.

- Le titre « **Charges Affectées aux Programmes**¹ » comprend toutes les charges imputées aux programmes, réparties en deux sous-titres : d'une part le total des charges directement imputées aux programmes y compris les salaires, indemnités, charges et voyages des responsables de programmes basés sur le terrain, et d'autre part les charges de fonctionnement affectées aux programmes.

¹ Il est important de faire remarquer que le compte de "résultat" n'inclut pas les dépenses effectuées sur financements locaux ou recettes locales des programmes. Ces dépenses, contrôlées par nos équipes directement sur le terrain, reflètent bien cependant une partie des activités de notre association. De ce fait, il en est tenu compte dans le calcul final des pourcentages de dépenses terrain et de frais de structure (voir note (B) du compte de "résultat").

Une présentation du compte de résultat selon la présentation prévue par le code de commerce et le plan comptable général est donnée en annexe au paragraphe 2.2.5.

1.2 - Immobilisations

L'association, hébergée dans les locaux de l'association Inter Aide, n'a aucune immobilisation.

1.3 - Créances et dettes sur programmes

Les fonds reçus des financeurs sont enregistrés aux comptes 41, par bailleur de fonds.
Les dépenses effectuées par programmes sont imputées aux comptes 40, ventilés par pays (Inde, Madagascar Urbain, Philippines et plate-forme au service des pays) et divisés par type de dépense :

400X/20	Envois de fonds sur le terrain
400X/29	Envois VLS
400X/30	Autres transferts
400X/40	Salaires et charges responsables de programmes
400X/50	Voyages et assurances animateurs
400X/70	Missions courtes de suivi
400X/80	Frais de lancement et suivi
400X/90	Salaires et charges Plateforme
400X/91	Charges générales Plateforme
400X/92	Salaires et charges direction
400X/95	Appui technique
400X/96	Frais de recrutement et mise en place.

Au bilan, figure le solde des fonds reçus des bailleurs de fonds diminué des dépenses effectuées par programme.

La présentation fait apparaître la position comptable des dettes et créances de l'ensemble des programmes, résultant du niveau de dépenses réalisées par rapport aux financements reçus (cf. détail §.2.1.2).

Les montants présentés en créances correspondent à un niveau de dépenses cumulées supérieur aux financements reçus (cf. § 2.2.2).

A l'inverse, les montants présentés en dettes correspondent à un niveau de dépenses cumulées inférieur aux financements reçus (cf. §2.2.3).

1.4 - Disponibilités

Les disponibilités figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode FIFO. Une provision est comptabilisée si la valeur comptable à la date de clôture est inférieure à la valeur d'inventaire qui est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.



1.5 - Fonds associatifs

Ce poste est constitué par :

- l'excédent ou le déficit de l'exercice,
- la ligne de réserves, constituées par le cumul des excédents/déficits de chacun des exercices, est mouvementée lors de l'affectation de l'excédent de gestion approuvée par l'Assemblée Générale.

1.6 - Fonds dédiés

Lorsque les dons privés reçus n'ont pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « Dépenses à engager sur financements reçus » et au passif du bilan sous le compte « Fonds dédiés aux programmes ».

Les dons manuels, legs et donations, non préalablement affectés par les donateurs, reçus au cours de l'exercice peuvent être dédiés au financement des programmes au 31 décembre par le service financier sans être forcément affectés à une action précise.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises au compte de "résultat" au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Dans le cas où des ressources ne seraient pas dédiées par les bailleurs de fonds ou la direction de l'association, elles sont inscrites en « Ressources hors programmes ».

1.7 – Dettes fiscales & sociales et autres dettes

Il s'agit des charges dues au 31 décembre 2015 et des provisions constituées à la clôture de l'exercice relatives aux factures non reçues des fournisseurs et aux charges de personnel (congs payés, frais).

1.8 – Ressources affectées aux programmes

Les ressources d'exploitation affectées aux programmes sont comptabilisées au fur et à mesure de leur encaissement. L'éventuelle quote-part non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "Engagements à réaliser sur ressources affectées". Inversement, lorsque les dépenses réalisées sont supérieures aux financements reçus, une créance est comptabilisée à la clôture de l'exercice en "Financements à recevoir sur dépenses engagées".

1.9 – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont valorisées au prix du marché du pays concerné et ne font pas l'objet d'une inscription en comptabilité. Le détail de ces contributions figure au point 3.3.



2 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE "RESULTAT"

2.1 – Notes relatives au bilan

2.1.1 - Echéances des créances et dettes hors programmes

Les créances et dettes hors programmes ont toutes une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

2.1.2 - Créances sur programmes et fonds dédiés aux programmes

Ces postes sont détaillés dans le tableau de la page suivante.



2.1.2 - REPARTITION RESSOURCES ET CHARGES PROGRAMMES 2015

PROGRAMMES	SUBVENTIONS	ENVOIS TERRAIN 20 & 30	SALAIRES RESP.PROG. 40	VOYAGES & ASS. 50	MISSIONS SUIVIS 70	SALAIRES C. de S. 80	SALAIRES EUROPE 90	CHARGES Géol. EUR. 91	TOTAL DEPENSES	Variation 2015	SOLDE 2014	SOLDE 2015		
												TOTAL	Crédits sur les Programmes	Fonds dédiés aux Programmes
Inde	945 255,61	722 475,38	82 137,73	8 159,95	13 526,37	51 528,78	110 641,25	13 875,47	1 002 344,93	-57 089,32	77 772,42	20 683,10	-132 450,27	153 133,37
Madagascar	995 438,13	529 058,54	146 788,52	14 955,61	25 430,62	36 039,57	118 493,16	14 304,22	885 070,24	110 367,89	-61 670,34	48 697,55	-64 743,47	113 441,02
Philippines	89 382,35	82 185,82	23 208,38	915,94	1 641,59	9 596,34	12 281,53	1 607,45	131 437,05	-42 054,70	15 704,82	-26 349,88	-26 349,88	
Prospection	15 354,51	0,00	1 794,51	3 531,92	6 631,55	2 551,45	845,10	0,00	15 354,51					
Subv° dédiées aux programmes	-34 319,44										-34 319,44	174 356,91		174 356,91
Pigne Madagascar emploi IA	121 244,03	121 244,03							121 244,03		208 676,35			
TOTAL ATIA	2 132 357,19	1 454 965,77	259 929,14	27 563,42	47 230,11	99 716,14	242 261,04	29 787,14	2 155 452,76	-23 095,57	240 488,25	217 367,68	-223 543,62	440 931,30
Renvois cte de gestion	(1)	(4)	(5)	(4)	(4)	(7)	(7)	(6)	(8)		(3)		(2)	(2)

2.1.3 - Fonds associatifs et affectation de l'excédent de gestion de l'exercice précédent

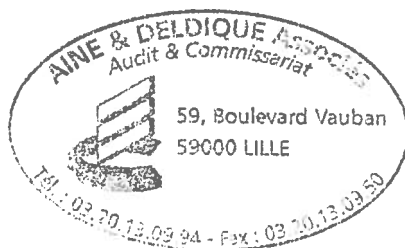
En Euros	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
Autres réserves	84 757.72	5 361.90	-	90 119.62
Fonds pour lancement de nouveaux programmes	30 000.00			30 000.00
Excédent de l'exercice	5 361.90	1 725.14	5 361.90	1 725.14
Total Fonds associatifs	120 119.62	7 087.04	5 361.90	121 844.86

L'Assemblée Générale du 28 mars 2015 a décidé d'affecter l'excédent de gestion de l'exercice 2014 de 5 361.90 euros, au compte de réserves.

2.1.4 - Charges à payer

Les charges ayant fait l'objet d'une provision au 31/12/2015 se décomposent comme suit :

	2015	2014
Congés payés	17 358.54	14 189.99
Indemnité de rupture conventionnelle		710.56
Honoraires	1 440.00	1 346.64
Total	18 798.54	16 247.19



2.2 – Notes relatives au compte de "résultat"

2.2.1 – Financements et produits financiers affectés aux programmes recus en France sur l'exercice

Les financements et produits financiers, reçus sur l'exercice et affectés aux programmes, s'élèvent respectivement à 2 047 357.19 € et 85 000 € et sont détaillés, par pays, dans le tableau relatif aux programmes – cf 2.1.2. Ils se répartissent ainsi²:

- Fonds privés	1 657 357.19 euros soit 77.72 %
- Fonds publics	475 000.00 euros soit 22.28 %

2.2.2 – Financements à recevoir sur dépenses effectuées

Les financements à recevoir sur dépenses effectuées correspondent à la contrepartie des « Créances programmes » figurant au bilan.

Ils concernent des programmes pour lesquels l'association a effectué des avances de trésorerie pour financer les dépenses engagées au cours de l'exercice.

Les programmes concernés ont fait l'objet de demandes et/ou d'accord de financement auprès des bailleurs de fonds dont les versements étaient à recevoir à la date de la clôture et dont certains ont été reçus depuis.

Compte tenu des sommes à recevoir, le directoire de l'association estime que le risque de non recouvrement de ces créances ne nécessite pas la constatation d'une provision pour risque.

2.2.3 – Engagements à réaliser sur financements reçus

Ils correspondent au solde des financements reçus, non encore engagés sur des actions des pays d'intervention. A la date de clôture des comptes, il n'y a pas d'engagements à réaliser sur financements reçus.

2.2.4 – Détail du poste dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus

La ligne « Dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus » se décompose de la façon suivante :

Envois de fonds	€	1 282 065.75
Achats et services faits en France pour le terrain	€	<u>172 900.02</u>
Sous-Total	€	1 454 965.77
Voyages et assurances responsables de programmes	€	27 563.42
Missions de suivi	€	<u>47 230.11</u>
TOTAL	€	1 529 759.30

Le détail de ces montants est indiqué dans le tableau relatif aux programmes figurant au point 2.1.2.

² En tenant compte des 641 073€ d'apports locaux (recettes et subventions locales et contributions volontaires en nature), les pourcentages se répartissent ainsi : 77,88 % de dons privés, 17, 13 % de l'Agence Française de Développement et 4,99 % d'autres financeurs publics.

2.2.5 - COMPTE de "RESULTAT" : Présentation standard

	Imputé aux programmes	Hors programmes	TOTAL 2015	TOTAL 2014
PRODUITS d'EXPLOITATION				
Subventions publiques	475 000,00		475 000,00	
Cotisations		45,00	45,00	220,00
Autres produits	1 586 419,48		1 586 419,48	1 689 242,54
+ Report de Ressources non utilisées des exercices antérieurs	449 964,58		449 964,58	264 220,78
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-440 931,30		-440 931,30	-449 964,58
Total I	2 070 452,76	45,00	2 070 497,76	1 503 718,74
CHARGES d'EXPLOITATION				
Achats	480,84		480,84	656,01
Autres charges externes	1 559 047,91		1 559 047,91	1 060 127,78
Impôts, taxes et versements assimilés	1 265,35		1 265,35	655,80
Salaires et traitements	482 646,60		482 646,60	348 394,30
Charges sociales	111 994,37		111 994,37	90 265,06
Total II	2 155 435,07		2 155 435,07	1 500 098,95
Résultat d'Exploitation (I - II)	-84 982,31	45,00	-84 937,31	3 619,79
PRODUITS FINANCIERS				
Produits nets sur cessions de valeur mobilières de placement		45,49	45,49	268,79
Autres produits financiers	85 000,00	1 785,65	86 785,65	1 484,32
Total III	85 000,00	1 831,14	86 831,14	1 753,11
CHARGES FINANCIERES				
Perte de change	17,69		17,69	
Total IV	17,69		17,69	
Résultat financier (III - IV)	84 982,31	1 831,14	86 813,45	1 753,11
PRODUITS/CHARGES EXCEPTIONNELS				
Total V				
Résultat exceptionnel (V)				
Impôt sur les sociétés		151,00	151,00	11,00
EXCEDENT (ou insuffisance)		1 725,14	1 725,14	5 361,90

3 – AUTRES INFORMATIONS

3.1 – Effectifs au 31/12/2015

Effectifs (sans pondération pour temps partiels)

Cadres 12

L'association emploie également 3 volontaires.

3.2 - Engagements hors bilan

Engagements donnés

Il n'existe pas d'engagements donnés à la date de clôture.

Les engagements de départ à la retraite n'ont pas fait l'objet d'une estimation à la clôture compte tenu de l'âge moyen du personnel et de son taux de rotation.

Engagements reçus

Au 31 décembre, le montant total des subventions restant à recevoir au cours des 3 prochaines années sur les contrats signés avec les bailleurs publics et privés s'élève à 705 526 euros. Compte tenu des incertitudes importantes sur le terme des projets et les dépenses réelles qui seront effectivement réalisées, ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation.

3.3 – Recettes et financements locaux, dons en nature et contributions des bénéficiaires³

Seule est à prendre en compte au nom de l'association la valorisation de l'économie sur les billets d'avion obtenue en raison de l'objet de l'association pour un montant de 30 226 €.

3.4 – Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Le montant n'est pas communiqué car cela aboutirait à individualiser la rémunération.

3.5 – Fiscalité

ATIA est une association humanitaire (organisme d'intérêt général). ATIA organise et contrôle à partir de la France les programmes qu'elle a initiés. Elle a une activité non lucrative au bénéfice des personnes en situation de grande précarité. A ce titre l'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

3.6 – Autres informations

Les autres points prévus par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général sont non applicables ou non significatifs.

³ Il n'est pas tenu compte des recettes et financements locaux, des dons en nature et contributions de bénéficiaires apportés (610 847 €).

